BURKINA FASO

-=-=-=-=-

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

-=-=-=-=-=-=-=-=-

IVème REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 028 /96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT MODIFICATION DE LA 4ème CONVENTION ACP/CE DE LOME SIGNE A MAURICE LE 04 NOVEMBRE 1995.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution n° 01/92/ADP du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 17 juillet 1996 et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER *: Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord portant modification de la 4ème Convention ACP/CE de LOME signé à MAURICE le 04 novembre 1995.*

ARTICLE 2 *: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à OUAGADOUGOU, le 17 juillet 1996

Le Secrétaire de séance

Dasmané ZEBA

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE